

Session de formation dans le cadre des formations obligatoires

FAQ

L'Administration des Laboratoires peut-elle faire en sorte que les échantillons arrivent groupés dans les laboratoires, de manière à ce que ceux-ci puissent faire une estimation précise du coût économique d'une analyse ?

Dans la structure de l'AFSCA, ce sont les services de contrôle qui déterminent la répartition des prélèvements d'échantillons ; l'Administration des Laboratoires ne peut donc pas faire grand chose à ce niveau. En ce moment, les laboratoires qui participent au programme d'analyse sont informés tous les mois du nombre d'échantillons pouvant être attendu. Un système va être élaboré pour que l'on puisse également mieux prévoir la répartition au sein d'un mois. La mise en oeuvre de ce système va cependant encore réclamer un peu de temps.

Avec l'introduction du FoodLIMS AFSCA, comment les laboratoires de contrôle transmettront-ils les résultats d'analyse à l'AFSCA ? Une interface est-elle possible entre le LIMS des laboratoires de contrôle et le FoodLIMS AFSCA ?

L'AFSCA mettra à disposition des laboratoires de contrôle un module électronique FoodLIMS, qui devra être utilisé pour l'encodage des résultats d'analyse. Les résultats doivent être encodés manuellement dans le module mis à disposition et ensuite transmis à l'AFSCA par voie électronique.

Etant donné que les fichiers transmis sont sous format XML et que ce format est universel, ces fichiers peuvent être lus dans d'autres applications LIMS, moyennant l'écriture de certaines interfaces. Le coût de ces interfaces est cependant totalement à charge des laboratoires, l'AFSCA n'intervenant en aucun cas. L'AFSCA mettra la structure XML à disposition dès que celle-ci sera terminée.

Attention : pour des raisons de sécurité, l'envoi effectif des résultats devra toujours se faire depuis le module.

Lorsque le FoodLIMS de l'AFSCA sera d'application, on attend des laboratoires qu'ils indiquent l'incertitude de mesure lors du dépassement d'une norme ou limite d'action. Comment les laboratoires de contrôle seront-ils mis au courant des normes et limites d'action utilisées par l'AFSCA ?

Les normes et limites d'action sont encodées dans FoodLIMS, de sorte qu'il sera automatiquement demandé aux laboratoires, lors de l'introduction des résultats, de mentionner l'incertitude de mesure lors d'un dépassement des normes ou limites d'action. En attendant l'implication de l'outil mentionné en haut, les laboratoires sont renvoyés aux circuits officiels de l'information (le moniteur belge, des notes de l'AFSCA) et le site-web de l'AFSCA.

La participation aux formations organisées par les divers Laboratoires nationaux de référence (LNR) est-elle obligatoire ?

La participation est obligatoire pour les laboratoires qui ont été agréés par l'AFSCA en rapport avec le type d'analyse dont traite la formation. Les formations seront proposées à un prix démocratique par les LNR et/ou l'AFSCA.

Les Laboratoires nationaux de référence (LNR) peuvent-ils utiliser pour leur fonctionnement les droits d'inscription payés par les laboratoires agréés pour suivre les formations ?

Cela dépend de l'accord entre les LNR et l'AFSCA. Si cet accord prévoit que les LNR organisent des formations, les rentrées sont alors transmises à l'AFSCA. Si l'accord ne mentionne pas l'organisation de formations comme faisant partie des tâches des LNR, les droits d'inscription peuvent alors être utilisés pour couvrir les frais encourus.

L'AFSCA va organiser des tests inter-laboratoires en collaboration avec les Laboratoires nationaux de référence (LNR). Quelles seront les conséquences de résultats moins bons ?

Avec ces tests inter-laboratoires, l'AFSCA souhaite avoir un bon aperçu de la performance des laboratoires de contrôle. L'AFSCA va élaborer un système d'évaluation selon lequel des mauvais résultats répétés pour une analyse mèneront à une suspension de l'agrément pour cette analyse en particulier. Un seul mauvais résultat peut donc être toléré. Pour éviter que les laboratoires apportent plus de soin aux échantillons du test inter-laboratoire qu'aux échantillons de contrôle officiel, les échantillons du test inter-laboratoire ne seront pas annoncés comme tels et seront présentés sous forme d'échantillons de contrôle.